

# Preavis, conges payes et demission

#### Par LIBELLULE42, le 20/08/2010 à 07:09

#### Bonjour,

Je vais donner ma démission car j'ai trouvé un autre emploi. J'ai un préavis d'un mois à effectuer. et il me reste une vingtane de jours de congés non pris. Je souahiterais savoir, si mon employeur ne souhaite pas que je fasse mon, préavis est-ce que je suis perdante ? Si il souhaite me faire prendre des congés payés est ce que je peux refuser car le + interressant pour moi je pense est d'effectuer mon préavis et ainsi de toucher mes congés payés à la fin de celui-ci. Merci de vos réponses.

#### Par aliren27, le 20/08/2010 à 07:55

bonjour,

[citation]Je souahiterais savoir, si mon employeur ne souhaite pas que je fasse mon, préavis est-ce que je suis perdante ?[/citation]

votre employeur peut dans certains cas, vous dispenser du préavis, mais vous le payer.

[citation]Si il souhaite me faire prendre des congés payés est ce que je peux refuser [/citation]

L'employeur ne peut imposer au salarié de prendre son congé alors qu'il est en préavis. Dès lors que les dates des congés ont été fixées par l'employeur avant le licenciement ou la démission, le salarié est en droit de prendre ses congés comme prévu. Au retour du congé, l'employeur peut laisser le salarié achever son préavis (ce dernier a en effet été suspendu pendant la période de congé) ou le dispenser de préavis. Il devra alors au salarié une

indemnité compensatrice de préavis pour la durée de préavis qu'il le dispense ainsi d'effectuer.

revenez vers nous si d'autres questions. Cordialement

#### Par LIBELLULE42, le 23/08/2010 à 20:47

Merci pour votre réponse, je voudrais juste préciser que je ne souhaite pas prendre de congés pendant mon préavis et préfère que mon employeur me les paye, puis-je refuser si lui me dis de les prendre, et existe-t'il un texte de loi faisant référence à cela ? D'autre part, mon nouvel employeur vient de me préciser qu'il m'embauche à compter du 15/10/2010. Quand dois-je envoyer ma lettre démission afin de terminer le 14/10/2010 chez mon employeur actuel ?

Merci a nouveau de votre réponse.

## Par aliren27, le 24/08/2010 à 08:25

Bonjour libellule42,

L'employeur peut fixer tes dates de congés à condition de te les annoncer au moins deux mois à l'avance. En deçà des deux mois, il faut l'accord des deux parties. Si tu as 3 mois de préavis, l'employeur peut donc dans le premier mois te forcer à prendre des congés d'ici à la fin du préavis.

Si ton préavis est de deux mois, il ne peut t'obliger à les prendre durant ton préavis.

[citationD'autre part, mon nouvel employeur vient de me préciser qu'il m'embauche à compter du 15/10/2010. Quand dois-je envoyer ma lettre démission afin de terminer le 14/10/2010 chez mon employeur actuel ?

[[/citation]

Sur ton contrat de travail, la durée du préavis doit etre mentionnée. Envoi ta demission en Lettre RAR, et surtout, ne parle pas des congés. Si ton préavis est de deux mois, ou 1 mois, il ne peut t"imposer de les prendre. par contre si ton préavis est de 3 mois, il y a un risque, mais il doit de le dire avant les deux mois de la fin de ton prévis.

Cordialement

## Par **P.M.**, le **25/08/2010** à **19:20**

#### Bonjour,

L'employeur peut modifier les dates des congés jusqu'à un mois avant la date de départ suivant l'art. L3141-16 du Coide du Travail mais il faut qu'il l'ait fait avant la réception de la

lettre de démission...

# Par **Spooner**, le **06/02/2011** à **18:25**

Bonjour,

J'ai l'intention de donner ma lettre de démission le 15/06/2011 et des congés sont prévus pour le mois d'aout 2011.

J'aurais un mois de préavis à faire. Je quitterais donc ma société le 15/07/2011 environ. Ma question est :

Mon employeur pourra-t-il me forcer à prendre mes congés sachant qu'ils étaient prévu pour août et qu'ils ne seront pas pris au moment de mon départ ?

Merci d'avance pour vos réponses.

# Par **Spooner**, le **06/02/2011** à **18:52**

Bonjour,

J'ai l'intention de donner ma lettre de démission le 15/06/2011 et des congés sont prévus pour le mois d'aout 2011.

J'aurais un mois de préavis à faire. Je quitterais donc ma société le 15/07/2011 environ. Ma question est :

Mon employeur pourra-t-il me forcer à prendre mes congés sachant qu'ils étaient prévu pour août et qu'ils ne seront pas pris au moment de mon départ ?

Merci d'avance pour vos réponses.

# Par josce, le 22/02/2013 à 11:10

mon employeur veut m'imposer ses vacances pendant mon préavis (je n'ai plus de vacances à prendre)je suis rémunéré chèque emploi service, (congé inclus dans le salaire)il veut me faire rattraper CETTE SEMAINE DE VZCZ pour me régler mon préavis de licenciement)??????

MERCI URGENT

# Par louloute36, le 28/06/2013 à 09:48

je voudrais savoir si je donne ma demission pour un autre departement et pour rejoindre mon ami qui est deja dans le departement ??? est ce que je peux donner mon mois de preavis en incluant dedans une semaine de vacances etant donner quil me reste mes cinq semaines a prendre ???? je voudrais donner ma demission du 03juillet 2013 au 28 juillet 2013 et prendre la derniere semaine du 29 juillet au 03 aout 2013 ??? merci de votre comprehension ...AURIEZ VOUS DES MODELES DE LETTRES ???? MERCI D AVANCE